

# Algorithme : Soins non programmés

Un patient du secteur de la CPTS requiert un SNP

SNP = Toute demande de soin ne relevant pas de l'aide médicale urgente\* (AMU) et qui nécessite un avis médical ou des soins dans les 48h.  
Les certificats médicaux, les demandes d'ordonnances de renouvellement ou de dossier administratifs ne relèvent pas des SNP



Allo CPTS : 06 12 22 84 32



Secrétariat SNP recueille le motif sur fiche standardisée SNP

Urgence vitale suspectée  
ALLO 15

Le médecin traitant (sur territoire) est-il joignable ?

Situation nécessitant l'évaluation d'un IDEL. Le patient a-t-il un IDEL référent ?

Oui

Non

Non

Oui

Peut-il le voir en urgence ?

Oui

Non

Si le patient n'a pas d'IDEL référent, ou refus de sa part, la secrétaire appellera IDEL adhérent à la CPTS le plus proche du patient.  
Un délai de réponse de 20 min maximum sera observé afin de donner une réponse d'acceptation ou non

Allo médecin CPTS  
Évaluation pour orientation

Consultation Médecin traitant

G + MRT

Cs Urgente

Cs non Urgente

MG d'astreinte ou secrétaire appelle IDEL

Envoi par moyen sécurisé ordonnance et fiche standardisée SNP via Conex santé

Créneau SNP avec un médecin CPTS

G+modificateur urgence M

Conseil médical +/- conseil sur délai pour consultation médecin traitant

Réalisation du télésoin au domicile avec fiche surveillance

TLD+IFD/-IK + 15euros CPTS

Envoi fiche synthèse échange tel avec MG astreinte pour évaluation

